

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 janvier 2024

L'UNMSS et la FFMKR s'engagent pour le sport-santé et l'activité physique adaptée (APA)

L'Union Nationale des Maisons Sport-Santé (UNMSS), association représentant les maisons sport-santé et soutenant leur structuration, et la Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR), premier syndicat de kinésithérapeutes, ont signé le 24 janvier 2024 une convention de partenariat.

La promotion de l'activité physique et sportive a été décrétée grande cause nationale de l'année 2024, année marquée par l'organisation des Jeux Olympiques de Paris. Les bienfaits du sport-santé et de l'activité physique adaptée ne sont plus à démontrer, et font l'objet d'une prise de conscience croissante de l'ensemble des acteurs publics. La lutte contre la sédentarité, dans un contexte de vieillissement de la population et de forte prévalence des maladies chroniques, s'impose ainsi comme un pilier des politiques de santé.

Les maisons sport-santé et les kinésithérapeutes, acteurs de terrain engagés dans la promotion d'une activité physique adaptée aux individus, sont incontournables dans la mise en œuvre de ces politiques. Convaincus de la complémentarité entre enseignants en activité physique adaptée (EAPA) et kinésithérapeutes, ainsi que de la nécessité de dépasser les corporatismes d'un autre âge, l'UNMSS et la FFMKR souhaitent mettre en place des actions de terrain afin de promouvoir le sport-santé.

Cette convention vise ainsi à renforcer la connaissance réciproque et les actions communes des kinésithérapeutes et maisons sport-santé, ainsi que l'information du public quant au sport-santé et à l'activité physique adaptée. L'UNMSS et la FFMKR s'engageront notamment sur la mise en place d'actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire, et sur des initiatives visant à améliorer les parcours des patients.

L'UNMSS et la FFMKR affirment cependant que de ces actions communes doivent trouver en écho un engagement fort des pouvoirs publics. Eu égard aux besoins des patients, à l'encombrement des files actives des cabinets de kinésithérapie et de la nécessité de mieux reconnaître les maisons sport-santé, il est primordial de permettre prochainement aux kinésithérapeutes de prescrire l'activité physique adaptée.

Contacts presse :

FFMKR : Sébastien GUÉRARD – president@ffmkr.org – 06 03 85 96 28
UNMSS : Annabelle GROUSSET – contact.unmss@gmail.com – 06 82 43 77 66